REPUBLIQUE DU BURUNDI

UNITE · TRAVAIL · PROGRES

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/012 DU 30 JUIN 2020 PORTANT NOMINATION DU CHEF DU PROTOCOLE D'ETAT ADJOINT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1 /09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le décret n° 100/ 141 du 25 août 2008 portant Modification du décret n° 100/247 du 24 août 2007 portant réorganisation des services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef du Protocole d'Etat Adjoint :

Colonel Jules NDIHOKUBWAYO ,SS0164 de la matricule

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 juin 2020,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.